

SCHÉMA DIRECTEUR

DÉVELOPPEMENT DURABLE & RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

VOLET STRATÉGIE

ComUE Université de Lyon
2024

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	3
PRÉAMBULE	4
INTRODUCTION	5
AXE 1 – TRANSFORMER ET ORGANISER LA STRUCTURE DE COORDINATION TERRITORIALE	7
Formaliser une organisation et une gouvernance lisibles et transversales de la RSE au niveau de la ComUE	7
Réduire l'impact carbone de l'activité de la ComUE.....	8
Agir pour un environnement de travail inclusif et responsable	11
AXE 2 – ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES STRATÉGIES DES ÉTABLISSEMENTS	14
Poursuivre la coordination des enjeux DD&RSE au niveau du site	14
La coordination de l'offre de formation et la stratégie de recherche du site à l'aune de la responsabilité sociétale et environnementale.....	16
AXE 3 – COORDONNER ET PILOTER DES OBJETS D'INTÉRÊT COMMUN	17
Poursuivre la rénovation énergétique du site et coordonner les enjeux de financement et d'optimisation des locaux.....	17
Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des étudiants.....	18
Favoriser, via les dispositifs d'entrepreneuriat et d'innovation, le développement de projets respectueux des enjeux sociétaux et environnementaux	20
Faire de la médiation scientifique un vecteur massif de diffusion des connaissances sur les enjeux de transition sociétale et environnementale	21
AXE 4 – VALORISER LE SITE ET L'ANCRER DANS SON ÉCOSYSTÈME	23
Articuler la stratégie RSE de la ComUE avec celle des partenaires du territoire.....	23
Valoriser les contenus servant la stratégie de responsabilité de la ComUE, dans une démarche d'éco-conception des supports et des pratiques	24

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir la présentation. Cette formulation est à considérer au-delà du genre.

Les débats concernant les enjeux des transitions, qu'elles soient écologiques, sociales, économiques ou numériques, portent régulièrement sur le niveau d'action le plus efficace, sur les rôles respectifs des acteurs socio-économiques publics et privés dans ces transformations de fond de nos modes de vie et de nos sociétés. Mais quelle que soit la place donnée à la régulation et à la planification par l'État, il est indispensable que chaque acteur et chaque structure contribue, dans son champ d'influence, à ces grandes transitions vers une soutenabilité de notre manière d'habiter le monde et de faire société, dans le respect de la planète et de ses ressources et dans le respect de chacun et de chacune.

Aussi, sur son propre périmètre d'action, en tant qu'établissement et opératrice de la coordination universitaire du site Lyon Saint-Étienne, la ComUE entend se saisir des enjeux de responsabilité sociétale et environnementale et contribuer pleinement aux objectifs fixés par l'État, l'Europe et les COP successives. Fondée sur un modèle de coordination et de coopération, la ComUE inscrit donc son action selon plusieurs principes essentiels au déploiement des actions DD&RSE : l'exemplarité vis-à-vis de ses membres et associés, la coordination comme accélérateur des transitions de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le dialogue pour une transition prenant en compte les enjeux et aspirations des partenaires territoriaux de la ComUE.

Ce schéma directeur DD&RSE traduit donc les ambitions de la ComUE mais aussi celles de ses membres et associés. En lien avec les engagements forts des établissements du site, il s'attache à déployer non seulement le volet environnemental, mais aussi la dimension de responsabilité sociétale, trop souvent secondaire dans les actions "RSE", mais nécessaire à la réussite des processus de transitions à l'œuvre.

Le présent document est le fruit d'un travail conjoint entre les établissements du site, la ComUE, et leurs équipes. Il constitue un point de départ d'une stratégie qui devra être portée sur le temps long. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Nathalie Dompnier

Présidente de la ComUE Université de Lyon

Cécile Delolme

Vice-présidente de la ComUE Université de Lyon en charge des grandes transitions

PRÉAMBULE

Extrait de la charte Responsabilité Sociétale et Environnementale, signée par la ComUE et ses établissements membres et associés le 7 juin 2023.

“Nous, établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site Lyon Saint-Étienne, membres et associés de la ComUE Université de Lyon,

- **Reconnaissons le rôle et la responsabilité sociétale et environnementale de nos établissements.**

- Notre responsabilité sociétale pour développer une offre de formation et une recherche en cohérence avec les besoins et les enjeux écologiques et sociétaux, en particulier avec les attentes des jeunes générations, pour promouvoir le dialogue entre sciences et société, et mobiliser tous les acteurs et actrices de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- Notre responsabilité de promouvoir une recherche et une innovation engagées, qui doivent contribuer aux grands enjeux sociétaux du climat, de la biodiversité, des mobilités, de l'énergie, de la préservation des ressources, de la santé publique, de la justice sociale, et qui soient ainsi en capacité d'interroger et d'infléchir les pratiques ;

- Notre responsabilité de développer des campus durables, respectueux des milieux naturels, intégrés dans leur environnement urbain, garantissant la performance énergétique et la pérennité de leur patrimoine, des accès en mobilités douces sur les campus, des conditions d'études, de travail et de vie épanouissantes pour toutes et tous sur les campus...

- **Reconnaissons le devoir d'exemplarité et le rôle de nos établissements dans la construction d'une société en phase avec les enjeux de la transition socio-écologique ;**

- **Partageons la volonté d'une vision et d'un engagement collectif et ambitieux à l'échelle du site Lyon Saint-Étienne.**

- **Souhaitons faire de la responsabilité sociétale et environnementale et de la transition socio-écologique des axes structurants de notre action collective et un marqueur fort du site Lyon Saint-Étienne.”**

INTRODUCTION

Les enjeux socio-écologiques sont devenus une priorité incontournable dont le politique s'est largement saisi et dont la traduction opérationnelle est en cours de construction. Les constats (sur les questions de biodiversité, d'énergie, d'inégalités, etc.) sont désormais bien connus, et les conséquences qui animent régulièrement l'actualité appellent les acteurs de la société, dont les établissements publics, à davantage agir.

Pour y répondre, la ComUE Université de Lyon doit être partie prenante de la réponse à ces défis tout en formant les futurs acteurs de ces transitions. La ComUE se doit donc, à la fois, d'être exemplaire dans son fonctionnement interne en matière de Développement Durable & Responsabilité Sociétale et Environnementale (DD&RSE) et de porter la coordination de ces enjeux au niveau du site Lyon Saint-Étienne.

Ce schéma directeur est donc le fruit d'un travail conjoint et collectif avec les deux communautés qui animent la ComUE :

- Les services et équipes de l'établissement ont chacun engagé une réflexion pour réduire leur impact et faire évoluer leurs missions de coordination à l'heure de la transition sociale et environnementale, notamment en nommant une personne référente DD&RSE par service.
- Les 36 établissements membres et associés ont confié la coordination des enjeux DD&RSE à la ComUE. Une commission inter-établissements dédiée aux grandes transitions a été créée, rassemblant les vice-présidences (ou équivalent) des établissements membres et de trois représentants des établissements associés (UCLy, Crous de Lyon et CNSMD de Lyon). Cette instance a notamment pour rôle de travailler sur la stratégie DD&RSE du site et les dynamiques propres aux établissements. Un comité technique, existant depuis fin 2022, constitue lui aussi un espace de dialogue constant et de ressources pour la construction de ce schéma.

L'architecture du schéma directeur DD&RSE de la ComUE est basée sur celle du volet commun du contrat de site, document cadre de la politique de site ; il suit également les mêmes temporalités, avec une première échéance d'évaluation fixée à 2026. Ainsi le contrat de site est décliné à travers cinq principes sur lesquels la ComUE fonde son action en faveur des transitions et d'un développement soutenable.

1. S'organiser pour piloter et adapter nos activités internes et de coordination au regard des enjeux socio-écologiques ;
2. Sensibiliser et mobiliser la communauté universitaire (et au-delà) sur les enjeux socio-écologiques ;
3. Faire de nos activités et de notre rôle de coordination un levier pour lutter contre le changement climatique, l'épuisement des ressources et l'effondrement de la biodiversité ;
4. Œuvrer dans nos actions et dans notre rôle de coordination pour une société plus responsable et inclusive ;
5. S'imposer comme acteur majeur important des transitions de ses territoires et rayonner au-delà du champ de l'ESR.

Ce schéma a également vocation à couvrir l'ensemble des thématiques relatives à la RSE, en articulation étroite avec les plans sectoriels existants ou à venir (égalité professionnelle, handicap, sobriété, etc.), dans un souci d'approche systémique, de transversalité et de cohérence. Les orientations des tutelles et des collectivités locales sont également prises en compte afin d'intégrer les actions de la ComUE à la synergie territoriale.

Ce schéma a vocation à expliciter la stratégie de la ComUE Université de Lyon en termes de développement durable et de responsabilité sociétale et environnementale. Un plan d'actions annuel viendra le décliner opérationnellement pour l'ensemble des services.

AXE 1 – TRANSFORMER ET ORGANISER LA STRUCTURE DE COORDINATION TERRITORIALE

Formaliser une organisation et une gouvernance lisibles et transversales de la RSE au niveau de la ComUE

Afin de prendre en compte au mieux les enjeux liés à la responsabilité sociétale et environnementale de l'établissement, la ComUE devra se doter de modalités de gouvernance fondées sur des critères objectifs et applicables sur les externalités positives et/ou négatives des décisions à prendre.

Cette grille de lecture facilitera la décision et permettra un pilotage et une évaluation grâce au suivi des indicateurs et objectifs ainsi définis. En particulier, les outils budgétaires pourront être mobilisés pour évaluer l'impact des dépenses de la ComUE et en faire un outil d'aide à la décision. Les achats étant un levier d'action essentiel en termes de responsabilité sociétale et environnementale, un travail spécifique sur ce volet devra être mené pour prendre en compte l'ensemble des externalités positive et négative des actes d'achat.

La gouvernance devra s'appuyer sur la mission « RSE » de l'établissement et les ressources qui lui sont associées. Ces modalités permettront de déployer un ensemble de schémas d'initiative politique ou réglementaire (égalité professionnelle, handicap, sobriété énergétique, etc.) qui s'articuleront entre eux, au sein du schéma directeur DD&RSE qui aura vocation à couvrir l'ensemble de ces thématiques, dans un souci de transversalité et de cohérence. Dans cet optique, un comité de pilotage spécifique sera mis en place. Il sera notamment chargé du suivi du déploiement de ce schéma directeur et de la construction de feuille de route DD&RSE annuelle, permettant une déclinaison opérationnelle de l'ensemble des axes du présent document.

Ce comité de pilotage intégrera notamment les référents RSE des services, une représentation étudiante, ainsi qu'un regard extérieur (établissements, partenaires institutionnels) afin de prendre en compte la diversité des enjeux en lien avec les missions de la ComUE.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Définir et mettre en place des modalités de gouvernance interne et les outils permettant les prises de décisions selon le prisme DD&RSE ;
- ➡ Définir les modalités de suivi et d'évaluation du schéma directeur DD&RSE ;
- ➡ Articuler les schémas & plans, sur une thématique RSE, existants ou à venir de façon cohérente et transversale ;
- ➡ Formaliser le rôle des personnes référentes DD&RSE dans les services ;
- ➡ Reconnaître et valoriser l'engagement des personnels, notamment en faveur de la RSE.

Réduire l'impact carbone de l'activité de la ComUE

Au même titre que l'ensemble des établissements publics français, la ComUE doit poursuivre la réduction de l'impact environnemental de son activité, notamment en termes de gaz à effet de serre. Son rôle de coordination sur le site et d'interface avec les milieux socio-économiques appelle une trajectoire exemplaire. Trois bilans d'émission de gaz à effet de serre ont été réalisés successivement en 2019, 2021 (période Covid-19) et 2023, permettant de constater les évolutions et les effort fournis sur cette période.

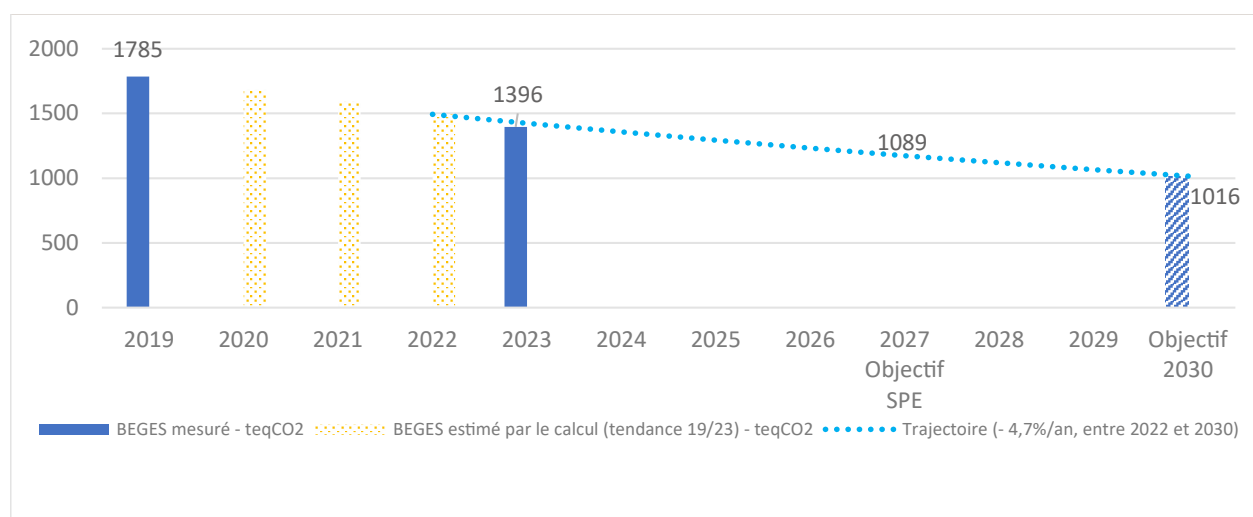


Figure 1 Trajectoire de réduction des émissions GES - ComUE | - 4,7 % par an entre 2022 et 2030

Si la diminution de l'impact carbone de la ComUE entre 2019 et 2023 a nécessairement un lien avec l'évolution du périmètre d'activité de la ComUE, la trajectoire est actuellement celle qui permettra à la ComUE d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement (-55 % d'émissions de GES en 2030 par rapport à 1990) et le Haut conseil pour le climat (réduction des émissions de gaz à effet de serre de 4,7 %/an jusqu'en 2030).

La structure des émissions de gaz à effet de serre de la ComUE est présentée dans le graphique ci-après (Figure 2). Les efforts de réduction de gaz à effet de serre se concentreront ainsi sur quatre éléments du bilan : les achats, les déplacements, la consommation de fluides, et le volet numérique et informatique.

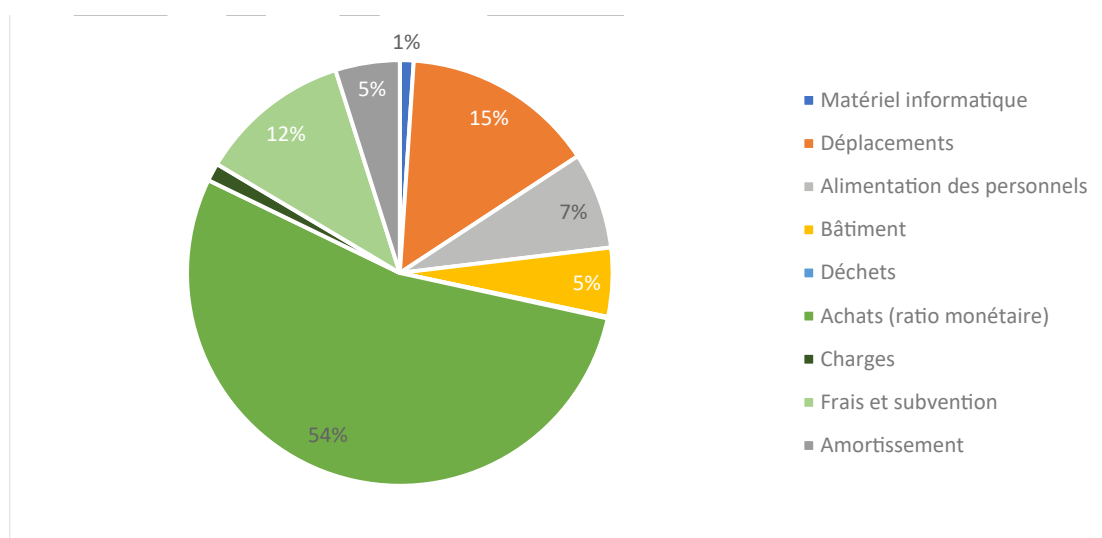


Figure 2 BEGES 2023 ComUE - 1 396 teqCO2

I. Faire des achats publics de la ComUE un levier d'engagement responsable

En lien avec son activité de coordination, la ComUE a une activité importante d'achats publics relativement à la taille de l'établissement. S'étant par ailleurs dotée, dans ses nouveaux statuts, de la capacité d'être une centrale d'achat pour des établissements membres et associés, la ComUE porte ainsi une responsabilité importante quant aux achats et marchés publics qu'elle effectue et met en œuvre.

À cet égard, l'intégration d'enjeux DD&RSE dans la construction budgétaire et les arbitrages rendus devront permettre une utilisation responsable de l'argent public. Cette prise en compte sera un premier pas vers la mise en place d'un budget vert et la systématisation d'outils d'analyse d'impact environnementaux et sociétaux des actes budgétaires. L'exécution budgétaire devra également prendre en compte ces éléments, via un travail sur les clauses DD&RSE des marchés publics, mais également la formation des agents à la commande publique responsable.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➔ Intégrer les enjeux DD&RSE dans la construction et les arbitrages budgétaires ;
 - ➔ Proposer une formation à la « commande publique responsable » aux nouveaux agents ;
 - ➔ Mener une réflexion sur les clauses DD&RSE à intégrer dans les marchés publics de la ComUE.
-

II. Réduire les impacts liés aux bâtiments, aux mobilités et au numérique

Les postes d'émission de gaz à effet de serre de la ComUE sont, de façon assez classique pour un établissement public, liés aux fluides, aux déplacements et aux nouveaux usages informatiques. Ces trois éléments doivent être traités spécifiquement au regard de l'importance des enjeux, à la fois en termes d'impacts immédiats, mais aussi d'adaptation au changement climatique.

Sur le volet bâtiminaire, les services de la ComUE opèrent dans plusieurs bâtiments sur le territoire de la métropole de Lyon, en tant qu'affectataire ou en étant hébergée. La construction d'un nouveau bâtiment (I-Factory) de 6 500 m² dont l'ouverture est prévue en 2025 aura un impact conséquent sur les émissions de la ComUE et sa consommation de fluides. Aussi, les actions déployées en faveur de la sobriété énergétique devront être mises à jour pour accentuer les efforts de chacun en faveur d'une moindre consommation d'énergie. Des travaux pourront être menés pour encourager une consommation d'énergie responsable (production d'énergie renouvelable, etc.) et une adaptation des bâtiments et du fonctionnement de la ComUE face au dérèglement climatique.

Concernant les mobilités, les déplacements professionnels et du quotidien représentent 15 % des émissions de gaz à effet de serre de la ComUE. Si les différents sites de la ComUE sont dans des zones accessibles en transports en commun et/ou en mode doux, un plan de mobilité doit permettre d'inciter encore davantage à privilégier ces modes de déplacement, tout en considérant le télétravail comme une opportunité de limiter les déplacements quotidiens. Une politique de mobilité « longues distances » doit être réfléchie pour mieux caractériser les déplacements et les alternatives possibles.

Enfin, le numérique et ses usages font partie intégrante de l'activité de la ComUE qui s'appuie notamment sur ces outils pour mener son travail de coordination. Le matériel informatique est la principale source d'émission de gaz à effet de serre du numérique et une action est déjà menée pour prolonger autant que possible la durée de vie des équipements. Cette réflexion doit se poursuivre avec l'étude, en fonction des besoins,

d'achat de matériel reconditionné, ou de nouveaux usages adaptés aux puissances des éléments les plus anciens. Une formation pourra également être proposée aux agents sur l'utilisation des ressources numériques dans une perspective d'usage durable.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➔ Poursuivre les actions de sobriété engagées et mener une réflexion sur les modes de production/consommation d'énergie, ainsi que l'adaptation des infrastructures et pratiques au changement climatique ;
 - ➔ Formaliser un plan d'incitation à l'utilisation de mobilités décarbonées pour les déplacements quotidiens et professionnels, de courte ou de longue distance ;
 - ➔ Poursuivre l'adaptation des utilisations du matériel informatique en allongeant son cycle de vie, et former les agents aux bonnes pratiques d'usage numérique.
-

Agir pour un environnement de travail inclusif et responsable

Symétriquement au volet environnemental ci-dessus, la question de la responsabilité sociétale doit faire l'objet d'une attention particulière au sein de la ComUE. À ce titre, deux éléments sont développés ci-dessous : la lutte contre toutes les discriminations et l'amélioration du cadre d'évolution professionnelle des agents.

I. Renforcer la politique en faveur de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion au sein de la ComUE

En complément et en articulation avec les obligations réglementaires qui s'appliquent aux employeurs, et en particulier aux établissements publics, la ComUE souhaite renforcer sa politique en faveur de l'inclusion au sein de l'établissement via des schémas spécifiques à certaines problématiques.

En premier lieu, conformément à l'obligation réglementaire, un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle sera renouvelé sur la période 2024/2026 et permettra de traiter les écarts de rémunérations, l'accès aux emplois, l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, ainsi que les violences sexistes et sexuelles. Ce plan, annexé au présent schéma, a été réalisé de façon participative en 2024 et le suivi, l'actualisation et l'évaluation des actions se feront également en lien avec les agents s'étant impliqués dans sa phase de construction.

La ComUE se dotera également pour la période 2025/2027 d'un schéma dédié à la question du handicap pour permettre une meilleure prise en compte de ce sujet, des problématiques spécifiques qu'il soulève, et une meilleure prise en compte des situations de handicap que les agents et les usagers peuvent rencontrer. Différents axes seront développés : l'accompagnement des personnes en situation de handicap, du recrutement à l'évolution professionnelle, l'accessibilité des bâtiments et des outils numériques, la sensibilisation et l'information du personnel, et les partenariats.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➔ Déployer le plan d'action d'égalité professionnelle 2024/2026 ;
 - ➔ Construire un schéma dédié au handicap pour la période 2025/2027 ;
 - ➔ Mener une politique d'inclusivité large tout en identifiant les sujets nécessitant un plan d'actions spécifique dans les années à venir.
-

II. Accompagner l'amélioration de la qualité de vie au travail et l'évolution des agents de la ComUE

C'est également l'environnement de travail de l'ensemble des agents de la ComUE qui doit être pris en compte dans cette démarche RSE, et à ce titre, les conditions quotidiennes autant que l'évolution professionnelle constituent deux éléments à considérer.

Concernant la qualité de la vie au travail, une récente enquête auprès des agents de la ComUE a démontré une appréciation favorable des conditions dans lesquels les agents exercent leurs différents métiers. Si ce constat est globalement positif, de nouvelles réflexions seront engagées pour proposer un cadre en adéquation avec les attentes du plus grand nombre : expérimentation sur l'organisation du temps de travail, adaptation à des parcours médicaux longs, évaluation du déploiement du télétravail, développement de la médecine préventive, etc.

La démarche de responsabilité sociétale et environnementale doit se faire dans un cadre participatif et d'adhésion du plus grand nombre. Aussi, la sensibilisation et la formation des personnels constituent un levier incontournable en faveur de la transition socio-écologique, y compris au-delà de la ComUE elle-même. Sur le volet environnemental, la ComUE poursuivra le déploiement de différents modules (Fresque du climat, atelier 2tonnes, etc.) en vue d'atteindre 100 % de ses agents formés aux enjeux socio-écologiques. Sur les sujets sociétaux, des formations à la prévention des VSS ou sur les premiers secours en santé mentale seront proposées au plus grand nombre. Par ailleurs, une programmation annuelle de temps forts et d'échanges, articulée entre l'ensemble des enjeux DD&RSE, sera construite.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Poursuivre l'amélioration des conditions de travail des agents en menant les expérimentations nécessaires à la définition du cadre le plus adéquat ;
 - ➡ Définir un programme de formation complet sur les volets environnemental et sociétal pour sensibiliser les agents aux enjeux RSE et accompagner la transition.
-

AXE 2 – ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES STRATÉGIES DES ÉTABLISSEMENTS

Poursuivre la coordination des enjeux DD&RSE au niveau du site

Engagée depuis 2015 dans une démarche de transition, la ComUE a progressivement élargi la coordination menée sur le volet DD&RSE, jusqu'à l'inscrire dans ses nouveaux statuts parus en 2024, en constituant une commission « Transitions », et en nommant une vice-présidence *ad hoc*. La signature d'une charte d'engagement en 2015 par 12 établissements membres, puis par les 36 membres et associés en 2023, consacre la dynamique à l'œuvre et l'intérêt des établissements pour cette démarche. Un événement biannuel, les « Assises de la transition », organisé par la ComUE sera pérennisé afin de faire évoluer régulièrement les axes partagés des stratégies DD&RSE des établissements. Un groupe de réflexion ouvert à l'ensemble des établissements s'est constitué fin 2022 sur la thématique des transitions. Il rassemble en 2024 25 référents RSE qui se réunissent tous les 2 mois en plénière. Parallèlement, des groupes de travail se constituent pour traiter de sujets spécifiques et contribuer à la construction d'une feuille de route opérationnelle.

Ce volet stratégique est accompagné d'une déclinaison opérationnelle dont les grandes lignes sont proposées par la commission « Transitions » et validées par le directoire de la ComUE, et en particulier pour l'année 2024/2025 :

- La formation des personnels est un enjeu majeur pour permettre d'accompagner les actions de transitions par une bonne compréhension des enjeux et un déploiement d'actions concrètes dans les métiers de chacun. Plusieurs parcours pourront être proposés (un module d'introduction, un module d'approfondissement, etc.) et des débats ou conférences pourront être organisées à destination des personnels. La constitution d'un réseau de formateurs sur des ateliers d'initiation (par exemple, Fresque du climat, Atelier 2tonnes) doit également permettre de diffuser les connaissances auprès de l'ensemble des personnels. Des formations plus spécifiques à certains métiers particulièrement en interface avec les enjeux DD&RSE pourront être proposés de façon collective.
- Sur le volet recherche, une réflexion engagée par quelques unités mixtes de recherche sur les déplacements professionnels doit se poursuivre, et permettre de formuler des propositions auprès des établissements afin qu'ils puissent envisager une évolution de leur politique de déplacement, dans l'optique d'assurer une cohérence de site sur ces enjeux.

- Enfin, l'impact économique des établissements du site a été évalué à plus de 3 milliards d'euros en 2018, et celui-ci se fait notamment par les dépenses que font les établissements pour leurs activités de formation et de recherche. La définition d'une politique, idéalement partagée, d'achats « responsables » pourra être étudiée au cours des prochaines années, afin que l'achat public des établissements d'enseignement supérieur puisse être vertueux pour la mission qu'il sert, mais aussi par l'acte d'achat lui-même. La capacité de la ComUE à se constituer comme centrale d'achat pourra être un point d'appui pour promouvoir cette politique d'achat responsable.

Si la ComUE est en position de coordonner ces sujets, elle est également en position pour agréger des indicateurs de façon à avoir une vision synthétique et globale du site universitaire et de ses avancées dans le domaine de la responsabilité sociétale et environnementale. La définition d'indicateurs pertinents à suivre devra être réalisée dans le courant de l'année à venir, de même que la démarche de collecte auprès des établissements concernés.

Enfin, c'est au sein des différents réseaux d'homologues des établissements que pourront aussi émerger des initiatives partagées pour rendre les différentes activités des établissements plus vertueuses.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Pérenniser et organiser une gouvernance de coordination sur les enjeux RSE (instances, indicateurs, suivi, etc.) ;
- ➡ Déployer des actions au service des établissements pour les appuyer sur leurs propres démarches RSE (formation, achats, mobilités, etc.) ;
- ➡ Engager les réflexions nécessaires au sein des réseaux de la ComUE pour mener des initiatives RSE correspondant aux différents métiers des établissements.

La coordination de l'offre de formation et la stratégie de recherche du site à l'aune de la responsabilité sociétale et environnementale

La mission primordiale confiée à la ComUE par la loi est celle de la coordination de l'offre de formation et de la stratégie de recherche sur le site universitaire. Celle-ci doit nécessairement prendre en compte les enjeux de responsabilité sociétale et environnementale.

Le projet de structuration académique porté par la nouvelle présidence de l'établissement permet d'articuler l'objectif d'une meilleure performance de la recherche et de la formation avec des enjeux de société qui, par nature, répondent à des problématiques sociétales et environnementales. Fondés sur un axe disciplinaire et un axe thématique, les objets qui seront issus de cette structuration académique auront vocation à rassembler les forces académiques dans une dynamique transversale, afin de traiter les sujets dans une perspective systémique. Le site Lyon Saint-Étienne a bénéficié d'expériences réussies dans ce contexte avec le déploiement d'objets comme certains LabEx ou le programme ExcellencES Shape-Med@Lyon qui fondent leurs axes scientifiques sur des enjeux de société et répondent aux problématiques posées via une approche transdisciplinaire pertinente et efficace. La définition des objets de cette structuration académique devrait aboutir en 2025 et permettre d'enclencher une dynamique scientifique de long terme sur ces thématiques (santé, environnement, travail, numérique, etc.).

Le collège académique de la ComUE, espace d'échanges et de coordination entre les vice-présidences recherche et formation des établissements, doit également servir à évoquer les sujets RSE en lien avec la formation et la recherche au sein des établissements, comme l'intégration de modules dédiés aux enjeux de transitions dans les maquettes de formation initiale, la formation des doctorants dans le cadre de la coordination de la politique doctorale, ou encore les questions d'éthique et d'intégrité scientifique avec le Comité d'éthique de la recherche. En particulier, une réflexion pourra être portée autour de la formation pluridisciplinaire autour des grandes transitions dans les parcours étudiants.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Poursuivre le projet de structuration académique du site permettant, via la mise en place d'instituts thématiques, d'apporter une contribution académique à des enjeux de société ;
- ➡ S'appuyer sur l'organisation actuelle de la coordination de l'offre de formation et de la stratégie de recherche du site pour y engager des travaux sur les transformations RSE de la formation et de la recherche.

AXE 3 – COORDONNER ET PILOTER DES OBJETS D'INTÉRÊT COMMUN

Les actions évoquées ci-dessous sont celles qui ont été identifiées dans le contrat de site comme relevant d'un axe saillant d'expertise de la ComUE. La symétrie entre les deux documents permet de préciser comment le développement de ces projets se fait dans la démarche RSE de l'établissement.

Poursuivre la rénovation énergétique du site et coordonner les enjeux de financement et d'optimisation des locaux

La ComUE Lyon Saint-Étienne porte une action et une expertise fortes au niveau de la coordination sur l'enjeu immobilier, pour le compte des établissements membres et associés de la ComUE. L'expérience réussie de Lyon Cité Campus (Plan Campus) démontre la pertinence d'une coordination de la rénovation énergétique et de l'avantage que représente la création d'une polarité de compétence et d'accompagnement à l'échelon de la ComUE. C'est donc largement au-delà de Lyon Cité Campus (Plan Campus), et avec l'opportunité d'autres financements (CPER, Plan de Relance, appels à projets, etc.) que les établissements font appel à la ComUE, avec l'objectif constant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, bénéfique sur les plans économique, environnemental et du confort des usagers. En complément des performances énergétiques recherchées, les chantiers en eux-mêmes doivent pouvoir être conçus et menés de façon responsable afin d'en limiter l'impact environnemental, au même titre que l'utilisation des bâtiments dont la rénovation ne sera pertinente qu'à condition d'un usage raisonné.

En 2023/2024, un bilan énergétique a été réalisé sur les 500 bâtiments du site relevant d'établissements publics. Le constat est sans appel sur la nécessité de rénover le bâti universitaire au cours des prochaines années. Ce sont 112 bâtiments pour une surface d'environ 380 000 m² qui ont été identifiés comme prioritaires (passoires thermiques) représentant un investissement global d'environ 330 M€. La ComUE joue ici son rôle de tiers de confiance pour une priorisation objective au regard des performances énergétiques des bâtiments, et ce indépendamment des établissements d'origine.

Au regard des sommes en jeu sur les questions de rénovation du patrimoine, la ComUE joue également un rôle important d'identification des opportunités de financements (appels à projets, subventions, emprunts, etc.) pour mettre en corrélation des projets d'établissements et des montages financiers compatibles. L'interface privilégiée avec les collectivités et les tutelles sur ces sujets fait de la ComUE un interlocuteur bien identifié et pertinent pour le montage de projet de

renovation.

Enfin, au regard des contraintes budgétaires d'actualité à la rédaction de ce document, la question légitime de l'optimisation des locaux se pose aux établissements. La sous-occupation saisonnière des bâtiments mène à la réflexion de l'organisation des temps et des activités des établissements, notamment de formation, afin d'occuper moins de surfaces à effectif étudiant constant. La particularité du site Lyon Saint-Étienne tient également à une évolution prévisionnelle croissante de la démographie étudiante, qu'il faudra pouvoir absorber dans un contexte foncier particulièrement tendu. De façon générale, l'optimisation des locaux et des surfaces doit pouvoir mener à limiter le nombre de rénovations nécessaires en les rendant plus efficaces, au sens où elles bénéficieront à davantage d'utilisateurs et limiteront l'investissement public au strict nécessaire.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Pérenniser un pôle d'expertise et une action de coordination et d'accompagnement sur les enjeux de bâti universitaire, de sa rénovation et de son utilisation ;
 - ➡ Poursuivre la recherche d'opportunités de financements pour permettre aux établissements les rénovations nécessaires de leur parc immobilier.
 - ➡ Mener une réflexion partagée à l'échelle du site sur l'optimisation de l'utilisation des locaux ;
 - ➡ Construire un référentiel spécifique aux opérations immobilières afin de les rendre davantage respectueuses des enjeux RSE.
-

Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des étudiants

La question de la précarité étudiante a été particulièrement mise en lumière lors de la crise sanitaire, mais sans que les solutions proposées aient résolu les problématiques des étudiants, dont les difficultés se sont accentuées avec l'augmentation du coût de la vie. La lutte contre cette précarité est un volet essentiel de la responsabilité sociétale de la ComUE vis-à-vis des usagers des établissements du site.

Ce sujet est particulièrement prégnant à Lyon où la question du logement reste une problématique forte en termes de disponibilité de solutions d'hébergement sociaux et de fort déséquilibre demande-offre dans le parc locatif privé. Alors que l'évolution

démographique projetée est celle d'une augmentation du nombre d'étudiants sur le territoire, cette question ne se résoudra pas par une diminution des effectifs.

La ComUE doit jouer son rôle de coordination et d'interface privilégiée avec les acteurs du territoire (préfecture, métropoles, villes, ...) afin de travailler de concert à un ensemble de solutions de détente du marché locatif étudiant (constructions, rénovations, incitations, diversification, etc.). Ce travail doit également prendre en compte la question du coût du logement, ce poste de dépenses, qui est déjà le premier dans le budget des étudiants au niveau national, étant encore plus significatif à Lyon.

La précarité étudiante masque de fait différentes difficultés, dont celle du logement, évoquée ci-dessus, mais également des précarités alimentaires, sanitaires, budgétaires, etc. La ComUE déploie à ce titre, en partenariat avec Crous de Lyon et la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, deux portails à destination des étudiants : « Mes Aides » et « Ma Santé ». Ces portails recensent l'ensemble des dispositifs permettant aux étudiants de trouver des structures (publiques, associatives, ...) d'accompagnement pour les aider à faire face à leurs difficultés.

De façon plus spécifique, la ComUE ouvrira début 2025 un centre de santé mentale à destination de l'ensemble des étudiants du site, qui aura pour objectif d'améliorer le bien-être des étudiants dont la fragilité psychologique s'est largement accentuée depuis 2020. En agissant sur les volets de prévention, d'accueil et de réorientation vers les services adaptés, ce centre sera un véritable pivot au bénéfice des établissements pour proposer des solutions tenant compte de la diversité des situations et des troubles des étudiants.

La qualité de vie des étudiants et leur bien-être pourra aussi se traduire dans d'autres actions et/ou réflexions qui pourraient être portées au niveau de la coordination : signalement hors établissement de violences sexistes et sexuelles, reconnaissance de l'engagement étudiant, etc.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Pérenniser et promouvoir le recensement d'aides à destination des étudiants du site ;
- ➡ Favoriser la coordination des acteurs du logement étudiant afin de détendre la situation du logement locatif des étudiants, notamment sur Lyon ;
- ➡ Répondre à la demande en soutien psychologique des étudiants grâce à l'ouverture d'un centre de santé mentale étudiant.

Favoriser, via les dispositifs d'entrepreneuriat et d'innovation, le développement de projets respectueux des enjeux sociétaux et environnementaux

La ComUE porte de nombreux dispositifs qui participent d'un continuum entrepreneuriat-innovation-transfert : la Fabrique de l'Innovation, le Centre d'Entrepreneuriat Lyon Saint-Étienne, le Pôle universitaire d'innovation IMPULSE. Elle est aussi actionnaire de la SATT PULSALYS. Ces objets, qui viennent en complémentarité des dispositifs des établissements, sont coordonnés par une commission innovation rassemblant les vice-présidences en charge de cette thématique. Les enjeux liés à ces thématiques de création et de développement doivent également participer à la dynamique RSE des établissements selon trois axes : l'accompagnement, l'évaluation et la mise en valeur.

En premier lieu, les porteurs de projets, qu'ils soient étudiants, doctorants ou enseignants-chercheurs/chercheurs, doivent être accompagnés dans leurs démarches entrepreneuriale ou d'innovation pour évaluer les impacts de leur initiative sur les questions de responsabilité sociétale et environnementale qui se poseront nécessairement lors de la création d'une entreprise ou du transfert d'une innovation au monde économique : achats, recrutements, impact environnemental, impact sociétal etc. Ces éléments doivent permettre de prendre en compte ces potentiels impacts dès la conception du projet et dans les phases suivantes de développement. Cet accompagnement doit aussi être celui de populations davantage éloignées des démarches entrepreneuriales et d'innovation. À cet égard, des dispositifs comme le programme Start(h)er du Pôle universitaire d'innovation valorisent par exemple l'engagement des chercheuses dans un projet d'innovation.

Dans un stade plus avancé du développement, l'évaluation de l'impact des projets entrepreneuriaux et d'innovation doit permettre d'identifier les éléments les plus vertueux et les axes d'amélioration qui pourraient être proposés aux porteurs, en tenant compte de la viabilité du projet. Cette évaluation est nécessaire en ce qu'elle constitue un élément d'une boucle de rétroaction sur les actions d'accompagnement mentionnées ci-dessus.

Enfin, par l'exemplarité, la mise en avant de projets à impact RSE positif conduira les porteurs actuels et futurs à interroger davantage leurs pratiques entrepreneuriales. La valorisation de ces projets constitue également un axe de promotion des dispositifs, notamment au regard de la recherche de « sens » au travail des jeunes et en particulier des étudiants, en affichant la possibilité, via l'entrepreneuriat, d'avoir un impact positif sur l'environnement et la société.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Accompagner les porteurs de projet sur les enjeux RSE spécifiques aux projets d'innovation ;
 - ➡ Développer un cadre d'évaluation de l'impact des projets émergeants sur le site ;
 - ➡ Mettre en valeur l'impact des projets et les projets à impact emblématiques du site universitaire.
-

Faire de la médiation scientifique un vecteur massif de diffusion des connaissances sur les enjeux de transition sociétale et environnementale

Le dispositif Pop'Sciences, Centre de culture scientifique technique et industriel (CCSTI) du Rhône, rattaché à la ComUE, a pour objectif premier de diffuser les savoirs scientifiques produits sur son territoire d'action auprès du grand public. Déjà largement engagé sur des enjeux de société, Pop'Sciences s'appuie sur les expertises des chercheurs du site pour construire des événements, projets et publications avec des regards pluriels, permettant de présenter les constats, les enjeux et les pistes de solution pour chaque thématique identifiée. La pérennisation de l'exigence scientifique des travaux de Pop'Sciences et de la diffusion des connaissances sur ces sujets d'actualité restera une priorité pour la période à venir, avec le portail Pop'Sciences comme socle de cette diffusion.

Pop'Sciences poursuivra également son action pour atteindre les publics les plus éloignés des sphères académiques, notamment dans une logique territoriale articulée entre quartiers prioritaires et éloignement géographique. Certaines populations également éloignées sociologiquement des milieux scientifiques pourront faire l'objet d'actions spécifiques, notamment en promouvant la science et les parcours scientifiques auprès des jeunes et des femmes. Sur ce volet, comme sur d'autres, la ComUE s'assurera d'une conception responsable des événements, sur tous les volets qu'ils comportent.

Enfin, si l'enjeu de l'information est déjà bien cerné par les activités de Pop'Sciences, celui de la lutte contre la désinformation doit trouver son accent dans les actions à venir. La diffusion des connaissances sert ce dessein, mais c'est également en donnant les outils de méthodologie et d'analyse critique aux citoyens que ceux-ci seront outillés au mieux pour faire face eux-mêmes aux informations trompeuses et

faire preuve d'objectivité.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Développer et consolider le portail Pop'Sciences comme figure de proue de la médiation scientifique du site au service de la diffusion des connaissances ;
- ➡ Faire du volet événementiel un véritable enjeu de diffusion auprès des publics éloignés ;
- ➡ Engager une action de lutte contre la désinformation en autonomisant les citoyens grâce à des outils méthodologiques et analytiques.

AXE 4 – VALORISER LE SITE ET L'ANCRER DANS SON ÉCOSYSTÈME

Articuler la stratégie RSE de la ComUE avec celle des partenaires du territoire

Si la ComUE, et plus généralement les établissements d'enseignement supérieur doivent engager leur transition vis-à-vis de leurs activités, ils sont également ancrés dans un territoire duquel ces problématiques ne peuvent s'extraire, et avec lesquelles il faut articuler les actions entreprises. À cet égard, les collectivités territoriales déploient de nombreux schémas ayant trait partiellement ou totalement aux questions de responsabilité sociétale et environnementale. L'inscription de l'action de la ComUE dans ces lignes a un double enjeu : celui de participer à une dynamique territoriale portée par les responsables politiques locaux et mobiliser des financements nécessaires aux actions de transition des acteurs académiques. La prise en compte des orientations politiques RSE des collectivités territoriales lors de la rédaction du schéma directeur DD&RSE permet d'identifier les synergies possibles et les projets à porter de façon conjointe pour servir des stratégies RSE qui se recouvrent.

En tant qu'acteur territorial représentant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, la participation de la ComUE a des conférences/programmes organisés par les collectivités ou les acteurs socio-économiques permet l'apport d'une expertise, d'une connaissance du monde académique et de prendre en compte les attentes et objectifs de chacun. À titre d'exemple, la ComUE est signataire des PCAET des métropoles de Lyon et Saint-Étienne et co-porte le Schéma de développement universitaire de la Métropole de Lyon, participe à la démarche Lyon 2030 de la Ville de Lyon et à la COP régionale, et est également sollicitée par l'agence de développement économique de la région lyonnaise (OnlyLyon&Co) ainsi que les Hospices civils de Lyon, dans le cadre de l'élaboration de leurs projets stratégiques, dont le volet RSE.

Le projet de structuration académique mentionné dans l'axe 2 de ce document a pour objectif une organisation efficiente des acteurs académiques pour la production d'une recherche en réponse à des enjeux de société. Néanmoins, cette dynamique ne peut se faire uniquement dans les laboratoires des établissements et s'articulera étroitement aux besoins et aux questionnements des acteurs locaux. La contribution de ces acteurs via la recherche transdisciplinaire participative, la recherche action, des contrats de recherche partenariale ou des projets de recherche conjoints, permettra à cette dynamique scientifique de s'inscrire pleinement dans le contexte dans lequel se déploie les projets de recherche. Sur le volet public, la sphère académique pourra venir appuyer la décision politique en apportant l'expertise nécessaire à la prise en compte des enjeux liés aux politiques publiques locales.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Articuler les orientations RSE des acteurs socio-économiques du territoire avec celles de la ComUE ;
 - ➡ Faire participer, via la ComUE, une représentation universitaire aux programmes et dispositifs portés par les acteurs socio-économiques sur les enjeux de transition ;
 - ➡ Faire de la structuration académique du site un levier de coopération territorial pour répondre aux enjeux de société.
-

Valoriser les contenus servant la stratégie de responsabilité de la ComUE, dans une démarche d'éco-conception des supports et des pratiques

La ComUE s'est donné comme objectif d'adapter ses supports et pratiques de communication en accord avec son évolution statutaire et politique, et ce travail sera engagé dans les années à venir. La déclinaison de ces principes sur le volet RSE touche aux deux aspects de la communication : le fond, c'est-à-dire le contenu valorisé et mis en avant, et la forme, afin de limiter l'impact des supports numériques et physiques.

Sur les contenus, la ComUE s'attachera en premier lieu à réaliser un panorama de la formation et de la recherche du site, dans une logique de transparence concernant l'orientation des étudiants, et de valorisation des travaux des scientifiques, en lien avec le projet de structuration académique évoqué ci-dessus. La communication des actions entreprises par les établissements qui œuvrent pour la transition sociétale et environnementale fera également partie de la stratégie éditoriale de la ComUE. Certains dispositifs portés par la ComUE ont également une plus-value sociétale forte, notamment auprès des communautés étudiantes, et la promotion de ces éléments (portails Mes Aides, Ma Santé, Stop Violences, actions de prévention en santé mentale ...) aura un impact positif sur les populations concernées.

Un travail, déjà engagé, sera mené sur les vecteurs de communication utilisés par la ComUE. La refonte éditoriale de son site web, mais également la mise à jour des supports institutionnels, généraux ou spécifiques à certains projets, doivent être pensées dans une logique d'éco-conception et d'inclusion. La limitation des ressources (informatiques, matérielles, logicielles, etc.) nécessaires à la diffusion des contenus doit ainsi s'articuler avec l'accessibilité de ces supports et leur spécialisation auprès des cibles concernées afin de limiter les volumes, notamment des documents imprimés.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Faire évoluer les contenus de la ComUE pour promouvoir la contribution des établissements et du site universitaire aux enjeux RSE ;
 - ➡ Penser les supports de diffusion de l'information dans une logique sobre et inclusive.
-